

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

31 mars 2016 à 20 heures

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Appel des membres présents par M. Jean-Pierre LIMBORG.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme COTTENCEAU à M. SENANT M. ADDA à Mme BERGEROL

Mme COVI à M. OLLIVRY

M. le Maire : Merci M. Limborg, je vous propose, mes chers collègues, d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

(Une minute de silence est respectée.)

Cette première séance étant consacrée au compte administratif, je propose de donner la présidence à Jean-Yves Le Bourhis. Vous êtes d'accord ? (Pas d'opposition)

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, on va suivre l'ordre du jour. Le conseil municipal se déroule suivant un certain ordre du jour, Madame Hagel, vous interviendrez au moment où vous aurez la parole.

Je vais tout de suite donner la parole à Pierre Médan pour le compte administratif.

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2015

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous savez que le compte administratif traduit l'exécution du budget de l'exercice écoulé. Nous avons choisi volontairement de présenter assez succinctement ce compte administratif d'une part parce que nous l'avons déjà en partie abordé lors du débat d'orientations budgétaires, et d'autre part pour permettre des échanges un peu plus nourris plutôt qu'un long monologue de ma part.

En 2015 cette exécution a été marquée par une très forte pression de l'Etat sur les collectivités locales ; vous avez pu noter la grogne d'un certain nombre de maires et donc ce contexte, évidemment, nous allons le reprendre rapidement. Les incidences des mesures de l'Etat sont relativement grandes sur le budget encore en 2015, sur le budget de fonctionnement, et elles touchent deux éléments principalement comme vous le savez :

- la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 12 M€ en 2014 à 10,1 M€ en 2015, soit une baisse de 1,9 M€ ;
- et la deuxième partie correspond à la péréquation et on a vu de 2014 à 2015 une hausse de 400.000 €, elle passe donc de 1,1 M€ à 1,5 M€.

L'ensemble évidemment s'ajoute pour le budget de fonctionnement et cela correspond à - 2,3 M€, ce qui est considérable. Auxquels, vous le savez aussi, s'ajoute l'impact des autres décisions de l'Etat, notamment avec la réforme des rythmes scolaires qu'on évalue à peu près à 500.000 €, et les mesures en faveur des fonctionnaires de catégories B et C, là encore environ 500.000 €. L'incidence est donc de 1 M€.

Je rappelle, parce que bien souvent les questions arrivent sur ce sujet, qu'il ne s'agit pas d'un jugement mais d'une constatation et de dire que cela correspond à une pression forte sur le budget, que l'on soit évidemment favorable aux mesures en faveur des fonctionnaires est une autre affaire je dirais.

L'incidence totale, si vous ajoutez ces deux éléments, correspond à 3,3 M€ en moins en 2015. C'est considérable.

Alors, face à cette baisse que l'on présente, et que l'on subit, parce que c'est bien pour cette raison que l'on évoque cette question, on la subit et on doit donc essayer de la contrer d'une certaine manière, on constate qu'en 2015 notre autofinancement, c'est-à-dire l'excédent de notre budget de fonctionnement, n'a baissé que de 2,5 M€. Il était de 16,3 M€ en 2014, il est passé à 13,8 M€ en 2015. Donc ça correspond à une baisse de 2,5 M€. Alors d'un côté on a une incidence de - 3,3, de l'autre côté on a une baisse de notre autofinancement simplement de 2,5 M€, c'est pourquoi on peut dire en rapprochant ces deux chiffres que notre budget de fonctionnement a absorbé, grâce à des efforts, grâce à des économies, parfois à des restructurations, grâce à de nouveaux contrats qui sont signés, grâce à ces efforts, on a absorbé l'essentiel de l'incidence cumulée de la réforme des rythmes scolaires et des mesures catégorielles.

En outre, le budget de fonctionnement a aussi absorbé le coût de gestion des nouveaux équipements ouverts en 2014 et 2015, ce qui nous permet de dire et d'affirmer maintenant avec un peu de recul puisque les premiers mis en service datent de début 2014 que nous sommes arrivés, malgré ce qui avait été dit à l'époque par l'opposition, à bien maîtriser le coût de ces équipements. Et évidemment nous en sommes très heureux puisque les nouveaux équipements sont quand même nombreux, on les rappelle :

- le cinéma Le Sélect en janvier 2014
- la ludothèque en janvier 2014
- le Parc des Alisiers en mai 2014
- l'Espace Vasarely en novembre 2014
- la salle du Mont-Blanc en décembre 2014
- le gymnase Pajeaud en avril 2015
- la crèche Coquelicots en septembre 2015.

Donc ces équipements évidemment correspondent à un enrichissement de la ville d'Antony en termes de services, et les habitants en sont tout à fait conscients.

Nous avons réussi à réaliser ce programme d'investissements qui évidemment est présenté ici de manière très rapide, parce qu'au-delà de ces grands projets vous savez bien qu'en 2015, et c'est rappelé dans le document de synthèse que vous avez entre les mains, il y a eu toutes les dépenses classiques afférentes aux bâtiments, aux écoles, à la jeunesse, etc.

Donc nous avons réussi à réaliser ce programme d'investissements d'une part sans augmenter les impôts locaux, les taux de taxe d'habitation et foncière sont restées identiques, et nous avons évidemment aussi réalisé tout cela en maîtrisant aussi les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel qui correspondent à la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

Donc malgré le contexte économique qui n'était pas fameux et la pression de l'Etat toujours forte, et qui sera aussi forte, nous le rappellerons, nous l'indiquerons tout à l'heure, pour le budget en 2016, nous comptons bien poursuivre dans cette voie pour 2016 et la présentation du budget le précisera.

Vous voyez donc que nous avons fait des efforts pour éviter de répéter le document que vous avez eu entre les mains, pour essayer d'aller à l'essentiel et pour ouvrir le débat avec vous tous. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci M. Médan. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Rufat, vous avez la parole.

M. RUFAT : Bonsoir M. le Président, bonsoir chers collègues, j'apprécie la brièveté du propos du rapporteur, alors je vais essayer de suivre le rythme, ça va être un petit peu difficile parce que je n'avais pas prévu comme ça, mais on va y aller. J'apprécie la brièveté parce que ça va permettre de lancer le débat et je vais plutôt être sur cette logique-là.

Vous avez quand même été plutôt long sur la partie qui est notée dans le rapport de la ponction de l'Etat. Vous avez parlé de « pression », d' « incidences », d'autres termes qui ont les mêmes tonalités, à savoir noter le manque à gagner que la ville a eu sur ses dotations ou sur les dépenses qui lui ont été imposées, parce que j'ai l'impression qu'il y a cette notion-là derrière, dans vos propos, sur l'amélioration catégorielle des catégories B et C notamment, mais on en a déjà discuté, vous avez essayé d'éviter, donc on ne va pas revenir dessus.

Ceci étant, vous avez insisté sur ces baisses de dotations, et moi je trouve que dans votre présentation, et c'est pareil dans votre rapport qui est plus complet, vous avez omis de dire qu'il y avait aussi d'autres charges qui avaient pesé sur le compte administratif 2015 qui sont aussi des prélèvements, et je pense qu'ils ont été douloureux également pour vous, ceux que nous a imposés la société de financement local, la SFIL qui s'appelait précédemment DEXIA, et qui était censée conseiller les collectivités territoriales, qui a empoché cette année dans le compte administratif 1.440.000 € d'intérêts, c'est-à-dire à peu près un million d'euros de plus que ce qui était attendu. C'est une somme qui est loin d'être négligeable.

Vous portez l'essentiel de votre commentaire sur le désengagement de l'Etat, tout le monde l'a bien compris, ça permet d'esquiver vos imprudences, c'est peut-être classique, mais vous avez néanmoins oublié dans les avantages perçus dans le compte administratif 2015 que la ville a reçu 3.650.000 € du fonds de relance de la TVA qui a été attribué. C'est de l'investissement, je le sais bien, mais c'est quand même de l'argent qui est dans le compte et qui facilite sacrément l'équilibre que vous présentez.

Alors je ne voudrais pas rentrer davantage sur les chiffres, comme vous, Monsieur le rapporteur, parce que je trouve que votre raisonnement est contre-productif. A force de dire que vous réussissez à réaliser un plan ambitieux d'investissements, à assurer des services de qualité aux Antoniens, à contenir l'endettement, tout en absorbant les baisses de l'Etat, quand vous vous targuez de cette solution-là, moi je pense que vous donnez une démonstration extraordinaire de la justesse de l'analyse du Gouvernement, certaines collectivités dont la nôtre avaient la marge financière pour supporter l'effort national qui leur est demandé. Bravo.

Alors, la réalité est un peu différente : je ne suis pas convaincu que notre dette est contenue et -vous ne l'avez pas évoqué mais c'est dans le rapport- le produit des services, c'est-à-dire ce que les Antoniens paient pour les services municipaux, augmente d'année en année. Comme nous n'avons pas eu droit en commission aux détails des explications de cette hausse de ce que les Antoniens paient, je suis convaincu que nous devons revoir la grille tarifaire qui aujourd'hui pénalise les familles les plus modestes, nous l'avons déjà évoqué lors du DOB, il y a un effet seuil d'entrée qui est évident, qui peut être de plusieurs dizaines d'euros, donc on passe du prix minimum à, dès qu'on dépasse le seuil, 10, 20 ou plus, voire 80 € de seuil de plus, donc ce sont les familles les plus démunies qui ont le saut le plus important, et puis le taux d'effort tel qu'il est calculé

aujourd'hui progresse trop vite pour accéder au tarif plafond et je pense que vous pouvez engager une réforme qui à recettes constantes pour la ville permet d'avoir une progression plus juste et de mieux répartir l'effort entre les familles.

Quant à l'endettement, le constat, pour reprendre votre terme, Monsieur le rapporteur, le constat est toujours le même : on assiste à une hausse et une hausse irrésistible de cette dette. Elle va atteindre 128 millions fin 2015, elle s'accroît de 10% en une seule année, c'est-à-dire qu'au jour d'aujourd'hui, chaque Antonien, enfants compris, c'est plus de 2.000 € dus par personne sur la ville. Alors que les ratios nationaux, si j'ai bien compris, seraient en-dessous de 1.850, donc on est au-dessus nettement de la moyenne nationale pour l'endettement.

Et vous avez l'habitude d'atténuer ce chiffre en évoquant le portage des terrains de la ville. C'est dans votre rapport, vous avez passé rapidement dessus, vous avez même omis d'en parler mais dans votre rapport, vous parlez de 19 M€ de portage de terrains, et donc je me suis intéressé sur le portage antérieur puisqu'il y a une certaine dynamique, si la dette augmente autant, c'est assez étonnant : Alors quand on revient sur les données du compte administratif 2014, le montant du portage était de 30 M€, et l'année d'avant c'était 35 M€. Cela veut dire qu'il y a 16 M€ de portages financiers qui ont disparu de votre bilan, tel que vous l'annoncez, 16 M€ qui n'existent plus en tant que plus-values latentes puisque c'était des produits attendus de leur revente, ces 16 millions sont donc devenus de la vraie dette et doivent s'ajouter à la dette que l'on a aujourd'hui.

Alors cette dégradation, elle se trouve dans le ratio Klopfer, dans la capacité de désendettement qui maintenant dépasse les 9, arrive aux 10, vous citez souvent les normes de la Cour des Comptes qui dit 15 ans, M. Klopfer, lui, dit que c'est plutôt 13 ans comme norme pour les collectivités

de notre taille. Quoi qu'il en soit, concernant l'évolution de la dette, la promesse qu'avait faite M. le Maire de désendetter la ville, cette promesse apparait de plus en plus chimérique. Qu'attendez-vous pour transférer par exemple à la Métropole ou au « super Département » qui est en cours d'épousailles, la fosse de plongée qui pourrait alléger notre dette ?

Dernier commentaire pour raccourcir le débat : il y avait un grand projet en début de mandature sur la Charte du Logement. Ce projet semble abandonné, l'année dernière, en 2014, une seule acquisition, en 2015 aucune, vous avez accordé une aide supplémentaire à la subvention Habitat Humanisme, apparemment ça ne suffit pas pour avoir d'autres logements. C'est dommage, cette charte était une bonne idée, nous l'avions soutenue à l'époque, c'était une bonne idée : avoir des logements sociaux, des logements d'insertion disséminés dans la ville, c'était une bonne idée, et c'est dommage que vous n'axiez pas votre politique pour favoriser cette mixité sociale et la réinsertion des personnes les plus fragiles.

Vous avez, sur ce point-là, je trouve, changé de politique, vous êtes passés à une politique quantitative. Ce sont des acquisitions d'immeubles à vocation de les conventionner que vous faites aujourd'hui, les tours Jupiter, Pluton, au Parvis du Breuil, et c'est sans doute une solution pour acquérir rapidement ou transformer rapidement des logements en logements sociaux mais ça n'accroît pas le parc, c'est une simple substitution que vous faites, en fait. Cette stratégie va certainement vous permettre de lancer encore plus vite de nouvelles opérations immobilières, plus lucratives que les logements sociaux, que ce soit sur la ZAC Jean Zay ou sur le plan de rénovation du Noyer Doré.

Enfin, c'est dommage que vous n'ayez pas suivi l'exemple de votre collègue le maire de Bordeaux qui est venu récemment dans le

département parce qu'il a accepté d'installer un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un CHRS, dans sa ville. Il a accepté en expliquant que ça avait été difficile parce qu'il avait fallu convaincre l'opposition des habitants, mais qu'avec de la pédagogie, qu'avec de la persévérance, il avait tenu bon et qu'il l'avait installé et qu'au bout de plusieurs mois les gens étaient satisfaits de cet engagement à Bordeaux, vous demanderez à votre collègue, il était favorable et était satisfait de cet engagement.

C'est cette vision qualitative que nous aurions aimé voir davantage dans le budget de l'année dernière. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci M. Rufat, M. Meunier a la parole.

M. MEUNIER : Une délibération qui, comme chaque année, permet de faire le point sur la réalisation du budget de l'année précédente. Une réalisation marquée pour l'exercice budgétaire 2015 par une baisse de l'autofinancement de 2,5 M€, qui passe de 16,3 M€ pour l'exercice budgétaire 2014 à 13,8 en 2015. Une baisse qui s'explique, et vous l'avez largement souligné, par des facteurs externes : la baisse de la dotation globale de fonctionnement, - 1,9 M€ pour l'année 2015, baisse initiée par Nicolas Sarkozy mais que le Gouvernement actuel a largement amplifiée ; la hausse de la contribution de la ville à la péréquation intercommunale ; mais aussi partiellement par le coût de la réforme des rythmes scolaires : 500.000 €, et ce malgré le fonds d'amorçage créé par l'Etat, preuve s'il en était besoin qu'il s'agit bien d'une réforme mal pensée dès son origine et dont le coût a été mal évalué. Il y a eu aussi l'effet des mesures catégorielles : 500.000 €.

Mais c'est une baisse de l'autofinancement qui s'explique aussi, contrairement à vos affirmations, par des facteurs internes comme votre choix de l'emprunt structuré Euro/franc suisse : 500.000 € sur l'année 2015 portant le taux moyen de la dette de la ville de 3,2% en 2014 à 3,8% en 2015.

En ce qui concerne les recettes courantes de fonctionnement, vous notez qu'en 2015 la ville n'a pas bénéficié de l'évolution favorable de ses recettes. En effet les recettes fiscales sont restées globalement stagnantes, la hausse de 1,1% du produit des impôts locaux, taxe foncière et taxe d'habitation, ayant été compensée par la baisse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation sur les transactions immobilières. Il est vrai que l'on ne peut pas chaque année bénéficier de la vente d'un immeuble de grandes dimensions.

Quant à la perte de recettes, 350.000 €, liée au transfert de l'établissement public foncier de la gestion des bâtiments acquis par celui-ci à Antonypole, c'est votre choix.

Quant au bon dynamisme des produits de services dont la ville a bénéficié, il s'explique aussi par la hausse récurrente des tarifs municipaux, impôts déguisés s'il en est.

En ce qui concerne les dépenses de gestion, vous vous félicitez que la baisse de l'excédent ait été bien limitée, expliquant ceci pour partie par la faible progression des charges externes liée à la baisse du prix du gaz et des carburants et à la douceur de l'hiver ; deux facteurs sur lesquels vous ne pouvez pas grand chose.

En ce qui concerne la section investissement, elle ne traduit rien d'autre que vos orientations politiques avec des choix contestables en la matière. A titre d'exemple, la volonté de recourir de plus en plus à la vente en l'état futur d'achèvement pour les opérations de construction d'équipements publics et d'aménagement, et ainsi de rémunérer les différents promoteurs immobiliers : nouvelle crèche Coquelicots, locaux commerciaux, logements sociaux de la Croix de Berny, structure d'accueil des crèches associatives du quartier Pajeaud, création d'une fosse de plongée dans le nouveau centre aquatique du quartier Pajeaud, aménagement du quartier Jean Zay. Elle se traduit aussi par

12.561.311 € de travaux reportés sur 48.088.144 €. Comme d'habitude, les annonces du budget 2015 ne se traduisent pas spontanément dans la réalité. Mais c'est devenu une habitude.

A titre d'exemple, 3,8 M€ en report sur les travaux sur les bâtiments communaux, 1,9 M€ sur les travaux de rénovation de voirie, 1,4 M€ sur les travaux d'enfouissement des réseaux : Trois exemples emblématiques de votre programme. Ceci ne vous empêche pas d'affirmer que la ville poursuivra son programme d'investissements.

Sur l'analyse financière, en ce qui concerne la pression fiscale, il est vrai qu'elle n'a pas augmenté. Une situation permise pour partie par la hausse chaque année des tarifs municipaux, un impôt déguisé quoi qu'on en dise.

Sur la dette, force est de constater que celle-ci a augmenté en 2015, passant de 116,1 M€ en 2014 à 127,9 M€ en 2015, faisant ainsi passer l'endettement de 1.847 € par habitant en 2014 à 2.046 € par habitant en 2015. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci M. Meunier. M. Aripa ?

M. ARIPA : Bonsoir à tous, bonsoir M. Médan. Simplement une explication de mon vote : vous connaissez ma position sur la fosse de plongée. Sur le reste du document, je n'ai pas d'opposition. Je m'abstiendrai.

M. LE BOURHIS : Merci M. Aripa. Mme Delpech ?

Mme DELPECH : Merci M. le Président, bonjour à tous et à toutes. Depuis deux ans que je suis élue, je retrouve toujours le même discours concernant les finances, que ce soit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, du compte administratif, du budget primitif, des décisions modificatives, avec les mêmes litanies : ce qui va mal, c'est la faute de l'Etat, ce qui va bien c'est grâce à vous. De toute façon tout va bien et ce qui ne va pas, on n'en parle pas ou si peu, juste pour dire que ce n'est

pas grave, qu'on a identifié la cause. Et de toute façon, si tout ne va pas bien, eh bien c'est la faute de l'Etat ! Ceci bien entendu pour justifier la baisse de l'autofinancement, une baisse sérieuse puisqu'en deux ans il est tombé de 16,7 M€ à 13,8 M€, les deux intervenants précédents l'ont remarqué aussi. C'est moins pire que ce qui était prévu, vous avez dit, mais la dégringolade approche quand même les 20%. En cause principalement d'après vous la péréquation et la baisse de la dotation globale de fonctionnement, tout le monde l'a compris effectivement. Je me suis déjà exprimée plusieurs fois sur la péréquation : Non, celle-ci ne doit pas être pointée du doigt, elle est sans doute à revoir et à améliorer mais elle est une mesure de justice, de solidarité avec des communes qui soit ne disposent pas des mêmes moyens, soit ont accueilli au fil des décennies les populations les plus modestes. Par exemple celles que votre ami Balkany a chassées de sa ville de Levallois ou celles qui n'ont jamais été acceptées comme à Neuilly. Les exemples sont nombreux et à Antony aussi ces populations diminuent.

C'est sur la base des dotations que je veux insister : effectivement elle est très sévère. C'est une baisse contre laquelle des élus Front de Gauche s'opposent de façon bien plus virulente que la droite. Seulement voilà, vous avez une difficulté : ces ponctions de l'Etat, c'est la conséquence de la politique dite de résorption des déficits publics, c'est-à-dire de la politique d'austérité. D'un côté baisse des dépenses publiques, de l'autre des cadeaux somptueux que l'on fait aux banques pour les renflouer et pour payer leurs turpitudes, tout à l'heure d'ailleurs on reparlera du protocole transactionnel qui aujourd'hui nous coûte cher et coûte cher aux finances de l'Etat, ces milliards donnés aux grands groupes sous couvert de créer de l'emploi sans aucune contrepartie, on voit le résultat : le chômage flambe et le patron de PSA double son salaire : 14.000 € par jour, l'austérité n'est pas pour tout le monde !

De l'argent, il y en a, s'il y avait une volonté de s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscale, à l'optimisation fiscale des grosses entreprises. Mais avec cette politique d'austérité, vous êtes d'accord. Il n'y a qu'à regarder le programme de M. Sarkozy en 2012 et maintenant ceux de vos multiples candidats pour 2017. Mme Péresse à la Région n'a pas été longue à donner le signal avec des coupes sombres dans les dépenses sociales et les subventions aux associations.

Cependant, dans ce compte administratif, comme le disait tout à l'heure Pierre Rufat, vous ne vous étendez pas sur les 3,7 millions du plan de relance du Fonds de Compensation de la TVA. Vous avez bénéficié là d'un gros coup de pouce de l'Etat qui a bien aidé aux investissements.

Sur la partie analyse financière : le constat, c'est que la dette fait un bond ; la capacité de désendettement s'est dégradée presque de moitié en trois ans. Si vous dites, M. Médan, qu'elle reste encore très loin du seuil d'alerte de quinze ans défini par la Chambre Régionale des comptes, elle n'est pas loin du seuil de vigilance qui est fixé à dix ans par la même Chambre Régionale.

J'ai terminé, je suis d'accord d'ailleurs avec la plupart des remarques faites par mon collègue Pierre Rufat. Je voterai contre le compte administratif comme contre le budget primitif puisqu'il est la continuité. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci Mme Delpech. M. Médan, vous avez la parole pour répondre aux différents intervenants.

M. MEDAN : Merci. Je vais répondre à certaines remarques et je vais laisser M. le Maire compléter parce que je suis persuadé qu'il a aussi quelques remarques à faire.

Sur le FCTVA : Effectivement c'est un gain très ponctuel qui est remboursable. C'est simplement remboursable, c'est une somme qui va nous permettre d'économiser en frais financiers et les services financiers

ont calculé que ça nous permettait d'économiser 40.000 €, mais on va le rembourser en deux fois. Donc il ne faut pas affirmer que c'est une recette, ou de la façon dont vous le présentez, une sorte de « cagnotte » indue qui est là, ce n'est absolument pas ça.

Ensuite, je vais essayer de répondre globalement à vos remarques qui parfois se recourent. Vous avez souvent insisté sur le produit des services qui augmentait. Alors c'est vrai, le produit des services augmente. Il augmente globalement pour deux ou trois raisons :

- la première raison, c'est qu'effectivement nous avons pour certains tarifs augmenté le prix qui était très faible et donc on s'est aligné un petit peu, les services les ont calculés, par rapport à des communes voisines, par rapport à un certain nombre de critères.

- deuxième raison : nous avons eu pour certains de ces services une augmentation de la fréquentation. On peut appeler cela une hausse en volume, c'est quelque chose qui est plutôt favorable et qui devrait vous faire plaisir puisqu'il y a plus d'Antoniens qui vont bénéficier de ces services.

- et la troisième raison : il y a aussi plus de services. Il ne faut pas l'oublier. Quand on ouvre un bâtiment comme Vasarely avec des studios musicaux, etc, il y a plus de services.

Donc ces trois éléments qui viennent renforcer ces recettes sont à mon avis très positifs. Mais au-delà de ces trois éléments qui sont de la bonne logique, effectivement il y a une ... comment dire ... une orientation politique de notre part : Nous assumons et nous préférons que les services soient payés par les utilisateurs de ces services que payés par tout le monde à travers des impôts. Et moi je ne suis absolument pas d'accord quand vous dites que les services ou les tarifs municipaux sont des sortes d'impôts déguisés. Ce ne sont pas des impôts déguisés. Il faudrait que vous compreniez ça quand même. Ce sont les utilisateurs

qui paient lorsqu'ils utilisent et qui ne paient plus lorsqu'ils n'utilisent plus. Les impôts, vous en avez, vous les payez toute votre vie parce qu'on ne revient pas ou très rarement sur les impôts. Donc les services, ils sont partagés, ils sont partagés parce que vous ne payez pas le coût, vous ne payez pas le coût complet du service.

Donc en règle générale, les tarifs sont aussi étudiés en fonction d'un certain nombre de critères et notamment celui-là, notamment aussi avec des taux d'effort très faibles qui ont permis de mieux tarifer, avec les catégories modestes d'Antony qui paient des services à un prix excessivement bas et vous le savez très bien. Donc ça, c'est le premier point dont vous avez tous parlé, et vraiment j'insiste pour dire qu'on ne peut pas considérer que les tarifs municipaux sont des impôts déguisés, c'est complètement faux.

Le second point que vous avez abordé, c'est l'emprunt Euro/CHF. Alors vous faites bien d'en parler parce que c'est peut-être la dernière fois que vous pourrez en parler étant donné que nous avons renégocié cet emprunt ; et nous l'avons reconnu déjà lors de débats et de conseils municipaux, c'est vrai que nous n'avons pas été très satisfaits de payer des montants d'intérêts élevés sur cet emprunt, mais nous nous sommes expliqué aussi sur le fait que pendant des années, avant d'avoir ce petit choc sur cet emprunt, nous avons bénéficié d'économies massives, plus de 10 M€ sur les autres emprunts qui avaient été souscrits et sur cette stratégie que nous avons appelée à un moment donné « gestion active de la dette ». Donc cet emprunt, c'est vrai, a été un petit peu pénible parce que les intérêts augmentaient mais ça n'a pas été trop gênant pour le budget, on l'a maîtrisé et on l'a renégocié à des conditions très intéressantes. On l'a renégocié, je pense, à un moment vraiment opportun et donc la renégociation nous permettra de limiter, de baisser

les frais financiers ; et nous retrouverons un profil de frais financiers en 2016 évidemment plus intéressant.

Donc là encore c'est un des éléments qui vous permettait souvent de parler de la mauvaise gestion, évidemment en grossissant et en faisant un amalgame, eh bien cet élément-là vous ne l'aurez plus, ça doit vous ennuyer, j'espère que ça ne vous ennuie pas trop parce que c'est quand même la ville d'Antony dont vous parlez indirectement.

A un moment donné, M. Pierre Rufat a parlé de politique « quantitative » concernant les logements sociaux. On a mis encore, je pense, 600.000 € de mémoire sur le budget 2016 pour les logements, donc ce sont des opportunités, il faut en avoir, parfois on en a, parfois on en a moins, ce sont aussi des choix, effectivement, à certains moments on ne peut pas tout faire, et je pense qu'il est aussi bon de profiter de certaines opportunités à certains moments avec des programmes ambitieux et avec aussi des programmes d'amélioration ; c'est-à-dire que ce n'est pas un rachat de tours qu'on laisse en l'état. Ce sont des programmes de travaux, de rénovations, etc. Mais je ne vais pas rentrer dans le détail. Vous avez abordé cette question de politique « quantitative », je pense qu'il y a beaucoup d'Antoniens qui seront bien contents aussi de bénéficier de cette politique quantitative.

A un moment donné, Pierre Rufat, vous dites aussi que le portage qui baisse s'assimile à de la dette. Moi je ne comprends pas, la dette elle est ce qu'elle est, le portage qui baisse... effectivement ça baisse un peu mais ce n'est pas la dette qui augmente. Il ne faut pas tout mélanger, parce que c'est quand même un petit peu trop facile.

Mme Delpech, vous nous dites qu'année après année, nous sommes constants dans notre politique, eh bien oui, voilà, merci. On l'assume, et les Antoniens apprécient. On est conscients qu'on peut toujours mieux faire et je pense qu'on fera mieux en 2016. Merci.

M. LE BOURHIS : Merci M. Médan. Peut-être M. Rufat souhaite répondre ?

M. RUFAT : Oui, brièvement parce que M. Médan a fait le même effort. Trois points :

- Sur les produits des services qui augmentent, on en a parlé en commission, il y a un effet tarif, il y a un effet volume, il y a un effet activités diverses. On n'a pas réussi en commission à savoir quelle était la part des uns et des autres, donc je reprends : on peut faire ce travail en commission, ce n'est pas le lieu ici, mais il devrait être fait, cela permettra peut-être de réduire les débats. Ceci étant, on pourrait aussi en débattre de manière plus approfondie en commission : la grille tarifaire a des défauts, il faut admettre qu'elle a des défauts, elle a évolué depuis le temps qu'elle a été faite, il y a des défauts qui se sont créés, elle mériterait d'être revue.

- Sur le choix que vous faites de votre politique sociale, oui bien sûr c'est un choix, nous ne partageons pas le choix mais on ne va pas en débattre davantage ici.

- Par contre, sur l'atténuation de la dette, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites, vous dites : ça y est, on n'en parle plus, mais vous avez longtemps, pendant de nombreuses années, dit : on porte des terrains, le jour où on les vendra, ça va réduire la dette. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui où vous avez 16 M€ qui se sont volatilisés que ça n'existe plus. C'est cela que je voulais dire bien entendu. C'est une atténuation qui n'existe plus.

M. LE BOURHIS : Très bien. Merci M. Rufat. Je vais passer maintenant la parole à M. le Maire.

M. le Maire : Merci beaucoup. Quelques commentaires : d'abord on fait mieux que prévu. On avait prévu au budget primitif 12.800.000 €, on a 13.800.000 € d'excédent, 1 M€ de plus, ça prouve donc que le budget

primitif a été voté avec beaucoup de prudence. Ce sera la même chose en 2016.

Deuxièmement, effectivement notre excédent est en baisse, 2,5 M€, ça couvre exactement, à peu de choses près, la baisse des dotations et le surplus de péréquation (2,3 M€) et donc ça couvre totalement l'essentiel du coût de la réforme des rythmes scolaires, ça couvre les mesures salariales catégorielles, 1 M€ à elles deux, et ça couvre également le coût de l'ouverture des nouveaux équipements, 1 M€ à peu près. Cela couvre également la hausse provisoire des charges financières. Tout cela est couvert par des économies. Cela, il faut quand même bien le comprendre. Ce sont des économies qui ont couvert tout ça. Vous nous reprochez la hausse de certains tarifs mais de toute façon les contribuables ne le verront pas parce que nous n'augmenterons pas les impôts pour autant.

Alors on l'a fait en améliorant encore la gestion de la ville, on l'a fait en remettant à niveau quelques tarifs, c'est ce que l'Etat devrait faire s'il veut réussir enfin à équilibrer son budget, et je suis sûr qu'il y a des gens ici qui peuvent me comprendre. Oui, il devrait y venir, l'Etat aussi, aux tarifs et en tout cas on ne peut pas, alors que l'Etat nous coupe les dotations, on ne peut plus, on n'a plus les moyens aujourd'hui de continuer la démagogie sur les tarifs. On doit respecter un niveau de concordance entre le coût des services que nous supportons et le prix qu'on en tire. Sinon ce sont les impôts qui doivent payer ... Alors je sais que la gauche, son marqueur, c'est la fiscalité, la gauche choisit toujours de faire payer les contribuables, d'ailleurs elle l'a fait récemment au niveau gouvernemental à tel point que les contribuables ne veulent plus augmenter leurs impôts désormais, effectivement la gauche est bloquée maintenant, elle ne peut plus rien décider parce que les contribuables

refusent toute augmentation d'impôt, parce qu'ils ont été totalement abattus par les choix faits par le Gouvernement.

Les frais financiers effectivement ont augmenté cette année mais ils vont baisser de plus d'un million en 2016 et de toute façon, ils ont peut-être augmenté, mais ça ne s'est pas vu.

Et enfin vous dites que la dette augmente, elle augmente effectivement cette année, si l'Etat ne nous avait pas prélevé 10 M€ depuis 2010 avec sa politique, on aurait 10 M€ de moins d'endettement. Il faut le savoir.

M. LE BOURHIS : M. Feuillade, est-ce que vous pouvez arrêter de faire des commentaires comme ça, on a eu jusqu'à présent un débat calme où chacun a pu développer ses arguments, sur lesquels nous ne sommes pas d'accord bien sûr mais ces désaccords, on a pu les exprimer de façon tout à fait calme. Ce serait bien que les choses puissent continuer ainsi.

M. le Maire : Donc je reprends : Si effectivement on n'avait pas eu à emprunter ce que l'Etat nous a pris, notre endettement serait inférieur de 10 M€, il serait à 117 et non pas à 127 M€ de dette. Et donc le ratio serait nettement meilleur.

Maintenant je vais répondre à quelques arguments qui ont été avancés par M. Rufat : D'abord M. Rufat a une marotte : c'est qu'il ne veut pas comprendre que le taux d'effort que nous appliquons pour nos tarifs est un taux constant. Nous appliquons un taux constant. Le taux est le même quel que soit le niveau de revenus au-dessus du plancher et au-dessous du plafond. A vous entendre j'ai l'impression que vous souhaiteriez qu'on applique un taux progressif ou un taux dégressif, d'ailleurs je n'ai pas compris dans quel sens vous voulez le faire, mais si c'est un taux constant, la hausse sera constante. On ne peut pas changer ça. Vous dites qu'il faut faire payer plus à certains et moins à d'autres, non, on applique un taux en fonction des revenus. Un taux constant.

Ensuite vous nous dites : Quand est-ce qu'on va se désendetter ? Ecoutez, si l'Etat n'avait pas opéré ces prélèvements sur nos ressources, on aurait peut-être déjà commencé. Peut-être pas encore mais on commencerait assez vite. A partir du moment où l'Etat nous impose depuis 2010 une ponction sur notre budget, nous avons dû emprunter 8 millions de plus parce que l'Etat nous a pris 8 M€. Si l'Etat ne nous prenait pas ces 8 M€, on serait peut-être déjà en train de se désendetter, mais voilà, quand l'Etat nous prive de notre autofinancement, il faut qu'on emprunte davantage pour investir. Quand les prélèvements de l'Etat auront cessé d'augmenter, il n'est pas impossible que ce soit l'an prochain si j'en crois quelques rumeurs mais ce n'est pas certain, le Président Hollande cherche à tout prix des électeurs, il est à 14% aujourd'hui dans les sondages, il espère convaincre les maires de revenir à une vision plus positive peut-être en supprimant la baisse des dotations l'an prochain, C'est ce qu'on dit. Je n'y crois qu'à moitié pour le moment parce que Bercy dit le contraire. Mais on peut penser que si c'est le cas, que la baisse s'arrête l'an prochain, nous allons recommencer à voir notre excédent augmenter ; et comme nous avons été capables depuis quatre ans d'absorber 2 M€ par an de charges supplémentaires, si cette ponction disparaît, nous allons augmenter de 2 M€ par an notre excédent. Et là effectivement, nous pourrions, malgré l'Etat, commencer à nous désendetter.

J'entends dire aussi que vous mettiez en cause notre politique d'hébergement : nous sommes la quatrième ville des Hauts-de-Seine pour l'hébergement aujourd'hui avec 330 places d'hébergement. Alors ne nous reprochez pas notre soi-disant insensibilité à ces problèmes.

Et puis j'entends dire aussi que vous vous demandiez où en était la Charte du logement solidaire ? Je crois me souvenir que vous aviez voté contre ! M. Rivet et toute son équipe avaient voté contre.

Si, vous aviez voté contre ! En tout cas l'équipe de la gauche unie avait voté contre la Charte du logement solidaire. Si, vous avez voté contre ! Je pense maintenant avoir répondu à toutes ces questions et je rends la parole à M. Le Bourhis.

M. LE BOURHIS : Des interventions ? Alors des petites interventions..

M. RUFAT : Une toute petite : M. le Maire, à la dernière commission finances je suis revenu sur la grille tarifaire et j'ai donné les points : il y a un taux, ce taux c'est une pente et la pente on peut la faire plus ou moins forte. Il suffit de changer de taux. Et les personnes, les gens, les familles qui sont en-dessous du taux, qui paient le tarif minimum, quel que soit leur revenu, elles paient le tarif minimum. Pour elles, leur taux d'effort est de plus en plus élevé. On peut revenir sur les simulations en détail, c'est ce que je vous ai proposé. Je suis ravi de savoir qu'on pourra s'engager là-dessus.

M. LE BOURHIS : Je pense que le débat a été abondant, fructueux, et en tous les cas chacun a pu exposer ses arguments. Nous allons maintenant passer au vote, à condition que M. le Maire sorte de la salle.

(M. le Maire sort de la salle. Il est procédé à un vote à main levée : la délibération est adoptée par 40 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention, M. SENANT ne prenant pas part au vote.)

Le vote ayant eu lieu, M. le Maire peut revenir.

La parole est de nouveau à M. Médan pour son deuxième rapport.

2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2015

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit cette fois-ci d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice, c'est-à-dire 11.085.231€. On l'affecte traditionnellement au comblement du besoin de financement de la section d'investissement, donc ici il y aura 9.327.753 € et le reliquat correspond au résultat reporté en section de fonctionnement pour 1.757.478 € que l'on retrouvera dans le budget de tout à l'heure. Je vous remercie.

M. RUFAT : Une explication de vote : ce rapport étant la suite directe du compte administratif, nous voterons également contre.

M. LE BOURHIS : Nous passons au vote

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL - ANNÉE 2015

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Madame le trésorier principal d'Antony. Après examen des résultats de ce compte, hors prise en compte de transferts, etc, on a un déficit d'investissement de clôture de 16.661.629 €, un excédent de fonctionnement de clôture de 11.085.231 €. L'ensemble des opérations comptables et des soldes de clôture sont conformes au compte administratif de l'exercice 2015.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce compte.

M. LE BOURHIS : Encore une explication de vote, M. Rufat ?

M. RUFAT : Oui, là il ne s'agit pas de voter l'activité de la mairie, il s'agit de voter sur le travail d'un fonctionnaire.

M. LE BOURHIS : Sur le travail du trésorier. Tout à fait. Nous avons compris.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

C'est donc l'unanimité. Merci.

Ce premier conseil municipal est donc clos.

(La séance est levée à 21h00.)